

Compte-rendu du conseil d'école N°1- année scolaire 2024/25
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE ALAIN FOURNIER – CHEVILLY

Mardi 15 octobre 2024

	Présents	Excusés
Enseignants	Mmes GAUTRAIS, MOURRAIN et PINTO	Mme DUFOUR, Mme CHABOT
Parents d'élèves	Mmes CHERY, FAUCONNIER, GADRAS et POINTIERE.	
	Mme BARRAULT, présidente de BATE.	
DDEN	Mme PETROT	
IEN		M. PICHARD
Mairie	Mme JOVENIAUX (adjointe au maire) et Mme FURET (conseillère municipale)	

Heure de début : 18h30 Heure de fin : 21h45 Secrétaire : Mme GAUTRAIS

1- RESULTATS DES ELECTIONS :

153 électeurs
71 votants
2 nuls (bulletins de l'élémentaire)
69 suffrages exprimés pour la liste se présentant
46.4% de participation

2- EFFECTIFS :

81 élèves inscrits à la rentrée de septembre puis une arrivée en PS la semaine suivante soient 82 élèves

26 GS, 26 MS, 30 PS répartis de la manière suivante :

- **une classe de 20 élèves** : 10 PS/10 MS (Mme GAUTRAIS et Mme DUFOUR présente le jeudi.)
- **une classe de 20 élèves** : 11PS/9 MS (Mme MOURRAIN)
- **une classe de 21 élèves** : 9PS/12GS (Mme CHABOT)
- **une classe de 21 élèves** : 7 MS/14 GS (Mme PINTO)

3 ATSEM ont assuré durant le mois de septembre la pause méridienne, la désinfection régulière des toilettes, le ménage et l'aide aux enseignantes dans la journée. Mme GOSME qui assurait le ménage des parties communes ne travaille plus en maternelle.

Depuis le 1er octobre, Monsieur Parent Alexis a intégré l'équipe d'Atsem. L'équipe enseignante en remercie vivement le maire et la municipalité.

Deux volontaires en service civique ont postulé sur les deux missions proposées par l'école. Leur dossier est en attente de validation. Ils ne commenceront pas au mieux avant début décembre.

3- REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement de l'école maternelle reste inchangé par rapport à l'an passé, au niveau des horaires et des jours de classe travaillés ainsi qu'au niveau des APC. (Avec toujours les modifications qui peuvent être apportées en fonction du protocole sanitaire.)

Il est voté à l'unanimité.

Il sera consultable sur l'ENT PrimOT. Les parents devront signer un mot sur l'ENT précisant qu'ils en ont pris connaissance. La signature de ce mot vaudra pour acceptation de ce règlement.

Un mot sera mis sur PrimOT pour les bonbons qui sont normalement interdits par les règlement mais tolérés pour un anniversaire.

4- PERISCOLAIRE :

Le directeur du périscolaire reste inchangé. Les animateurs ont peu changé cette année. Tout se passe plutôt bien.

Certaines remarques de parents vont être adressées au directeur de la garderie par les parents d'élèves, concernant des questionnements de ceux-ci sur la prise en charge des élèves côté maternelle au centre périscolaire, ceci ne relevant pas des compétences du conseil d'école.

5- RASED

Il est réduit au poste de psychologue scolaire **QUI EST TOUJOURS EN ATTENTE DE RECRUTEMENT depuis 2 ans.**

6- PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école se termine cette année. L'accent est mis sur deux axes :

-par le biais de lecture d'album, aborder le thème de la différence et du harcèlement, laisser les élèves s'exprimer sur le thème.

-mise en place des outils individuels pour rendre les élèves acteurs et attentifs pendant les temps de regroupement (rituels de la date, de la météo, des absents et présents, etc...) à la place de la création du règlement commun avec les pictogrammes déjà réalisés les années précédentes en parallèle avec les carnets de fleurs du comportement.

Nous allons aussi travailler à la mise en place d'une programmation de l'apprentissage du lexique et des thèmes abordés dans les trois niveaux (suite au travail commencé l'an passé en constellation français.)

7- PPMS (plan particulier de mise en sûreté en cas de risques majeurs et en cas d'attentat intrusion)

Les PPMS risques majeurs et attentat intrusion sont unifiés à partir de cette année et commun sur tout le groupe scolaire (cantine compris.) Ils ont été élaborés lors d'un temps de formation des directeurs le 16 septembre dernier avec la présence des municipalités et l'intervention de M. Faro, responsable de ce dossier à la DSDEN.

La municipalité doit encore remplir une partie du document et le renvoyer à la circonscription pour validation. Le PPMS unifié pourra alors être présenté en conseil d'école. Des exercices vont avoir lieu durant l'année scolaire pour s'entraîner par rapport à diverses situations. L'exercice d'évacuation a été réalisé le vendredi 13 septembre 2024 matin.

-VIE SCOLAIRE

Il a été prévu en conseil des maîtres pour le parcours artistique et culturel de l'élève.

Chaque année : une sortie, une visite dans un musée ou au cinéma, un spectacle à l'école, un spectacle au cirque Gruss une année sur trois et des spectacles de Noël qui se déplacent à l'école sinon.

Sur les trois années de maternelle et comme toutes les classes sont en double niveaux et qu'il faut rentabiliser les bus :

SORTIE :

-une année en classe découverte poney /3

-deux années/ 3 : sortie dans une ferme pédagogique ou sortie dans un parc animalier, zoo ou aquarium, château, etc... en fonction des projets de l'année.

Musée ou cinéma :

- Une année au musée du théâtre forain/3
- Une année au dispositif ciné maternelle/3
- Une sortie au MOBE ou autre musée (FRAC)/3

UTILISATION DES RESSOURCES LOCALES / PATRIMOINE:

- Une visite du centre de secours/3
- Une visite du château de Chevilly/3
- Une activité orientation dans le petit parc de Chevilly/3

A- SORTIES SCOLAIRES et SPECTACLES

PS MS Mmes GAUTRAIS et DUFOR	-visite d'une ferme pédagogique -visite du musée du théâtre forain avec comme thème les animaux de la ferme à travers le petit bonhomme de pain d'épices -spectacle de Noël à l'école (à déterminer) -la ferme de Tiligolo à l'école -activité orientation/ découverte/énigmes : petit parc de Chevilly
PS GS Mme CHABOT	-visite d'une ferme pédagogique -visite du musée du théâtre forain -spectacle de Noël à l'école (à déterminer) -la ferme de Tiligolo à l'école

MS GS Mme PINTO	-activité orientation/ découverte/énigmes : petit parc de Chevilly -visite d'une ferme pédagogique -visite du musée du théâtre forain lors de la journée avec les correspondants d'Artenay -spectacle de Noël à l'école (à déterminer) -la ferme de Tiligolo à l'école - activité orientation/ découverte/énigmes : petit parc de Chevilly -19/11 : landart à l'EHPAD
PS MS Mme MOURRAIN	-visite d'une ferme pédagogique -visite du musée du théâtre forain -spectacle de Noël à l'école (à déterminer) -la ferme de Tiligolo à l'école -activité orientation/ découverte/énigmes : petit parc de Chevilly

B- PARTENARIAT AVEC L'EHPAD :

Toutes les classes vont aller plusieurs fois à l'EHPAD pour des activités communes avec les personnes âgées ou pour présenter leur travail : danse, chants. Si nous pouvons y aller le matin, cela facilitera les choses avec les classes de PS.

C- PISCINE

Tous les élèves de GS des deux classes de Mmes Chabot et Pinto iront une fois par semaine à la piscine à partir du **jeudi 24 avril 2025** de 9h30 à 10h30. Une collègue va à la piscine pendant que l'autre emmène les PS et MS restants au gymnase sur le premier créneau. Le créneau de la classe de Mmes Gautrais/Dufour est donc déplacé en fin d'après-midi.

D- SPECTACLE CHORALE ET FETES :

- le goûter de Noël aura lieu le mardi 17 décembre après-midi. L'information sera mise sur PrimOT. Le spectacle doit être choisi par l'équipe puisqu'il y a eu un souci lors de la réservation du spectacle du cirque Gruss.
- Le spectacle chorale doit avoir lieu cette année le jeudi 22 mai 2025 : le thème de l'année est les animaux de la ferme. Nous réfléchissons à un nouveau moyen de sonoriser ce spectacle car cela revient à trop cher par les Snarf's et ce n'est pas le but de ce spectacle. Peut-être que l'organisation pourrait être laissée à BATE pour ne pas avoir à payer la SACEM (puisque BATE paye déjà une adhésion à la SACEM à l'année.)
- La fête de l'école doit avoir lieu le samedi 14 juin 2025 après-midi.

E- INFORMATIQUE, BIBLIOTHEQUE ET GYMNASE :

	Gymnase le JEUDI	Bibliothèque / informatique
Mme GAUTRAIS	De 9h15 à 10h45 (avec Mme Dufour)*	Vendredi de 9h50/10h45
Mme MOURRAIN	De 10h25 à 11h55	Mardi de 9h15 / 10h45
	Gymnase le JEUDI	
Mme PINTO	De 14h15 à 15h30	Mardi de 14h15 à 15h35
Mme CHABOT	De 15h10 à 16h25	Lundi de 9h15/10h45

- *Puis de 15h10 à 16h25 à partir du 24 avril 2025

F- COOPERATIVE SCOLAIRE (bilan réalisé par Mme Pinto)

Bilan de la coopérative scolaire Au 1^{er} sept 2023 : 4586 €

Recettes :

Une participation de 18€ a été demandée aux familles ainsi que 2€ pour les anniversaires préparés à l'école. Cela nous a rapporté 1465€.

Vente de photos (décembre) : 474€

Une subvention mairie en avril (transport, projet pédagogique) : 3500€

Vente papier cadeau : 40€

Dépenses :

Spectacles Patapoum et Célestine: 600 €
Spectacle cirque Gruss : 522€ spectacle + 350€ bus
Ingrédients gâteaux d'anniversaire : 393.47€
Cinématernelles Artenay : 518€ + 600€ bus
Classe poney avril (2 jours par classe) :
2800€ des familles (participation de 35€ demandée aux familles)
3360€ centre équestre et 920€ transport.
Sortie musée du théâtre forain pour toutes les classes : 720€ + 380€ bus
Noël : des jeux achetés pour les classes + bricolages + goûter : 750€
Spectacle chorale : 305€ (55€ de SACEM et 250€ de sonorisation par les Snarf's.)
Au 1^{er} sept 2024 : 3409€

Le bilan complet est consultable à l'école sur simple demande.

Nous remercions l'association de parents d'élèves pour son investissement et la mairie pour ces subventions, ce qui nous permet de travailler dans d'excellentes conditions. Un chèque de 500€ a été donné par l'association BATE. Il a servi à acheter un lot de 4 draisiennes pour la cour de récréation.

G- VISITES MEDICALES

Les visites de la PMI pour les élèves de MS auront lieu cette année. Nous sommes en attente de la date.

H- APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 8h20 à 8h50. Elles ont débuté le lundi 30 septembre 2024 et elles se termineront le jeudi mardi 6 mai 2025. Elles consistent à apporter une aide aux élèves présentant des difficultés ponctuelles.

Elles ne sont pas adaptées pour les enfants présentant des difficultés plus importantes et ayant déjà d'autres suivis en dehors de l'école.

Les enseignantes contacteront directement les parents d'élèves pour leur expliquer les modalités d'organisation pour leurs enfants. Ces APC restent des activités non obligatoires soumises à l'accord des parents. Les élèves qui fréquentent la garderie le matin sont accompagnés à 8h20 jusqu'au portillon de la maternelle par des animateurs de Cigales et Grillons. Les parents doivent remplir une autorisation afin que les animateurs puissent le faire.

I- MUNICIPALITE

• quelle solution est envisagée par la mairie pour palier au non remplacement de Mme Gosme et donc du travail réalisé par celle-ci pendant les petites vacances ?

Réponse apportée par La directrice générale des services de la mairie : « Pour répondre à votre question, ceci en accord avec Monsieur le Maire, nous n'ignorons pas qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour l'entretien de l'école maternelle pendant les petites vacances scolaires. Ceci étant de la compétence municipale, je vous invite à rassurer toute l'équipe enseignante, le nécessaire sera fait, comme il l'a toujours été jusque-là. »

Une remarque est faite par les parents concernant l'inondation régulière de la cour de récréation qui empêche les élèves de sortir (même quand il ne pleut plus...) Des mails ont été envoyés par les parents en mairie. La directrice de la maternelle propose de voir avec la directrice de l'élémentaire s'il est possible d'utiliser une partie de la cour de l'école élémentaire si le phénomène se reproduit (en accord avec la mairie.)

Prochains conseils d'école le mardi 4 février 2025 à 18h30.

Le président du conseil d'école :
G. Gautrais



Le représentant des parents d'élèves :
Mme CHERY

